



ASSOCIATION de SCIENCE RÉGIONALE De LANGUE FRANÇAISE

Adhésion 2014 à l'ASRDLF

Cette année il y a une nouveauté, l'adhésion à l'association devient automatique pour chaque participant du colloque.

Cependant, n'oubliez pas avant de vous inscrire au colloque via le site, de vous enregistrer en tant qu'adhérent sur le site de l'association : http://www.asrdlf.org/asrdlf_adherer.php ou de mettre à jour de vos coordonnées sur le site de l'association en vous rendant dans l'espace adhérent http://www.asrdlf.org/espace_adherent.php

POURQUOI ADHERER à L'ASRDLF ?

Elle permet de bénéficier d'un ensemble de services :

1. Des informations régulières via les « brèves » et qui sont mises à disposition sur le site <http://www.asrdlf.org/>
 - *Chaque adhérent est identifié sur la liste de diffusion et est informé de la sortie de chaque "nouvelles brèves" : <http://www.asrdlf.org/breves.php>*
2. L'accès à la revue en ligne "Revue d'Economie Régionale et Urbaine" (RERU)
 - *pour cela l'association adresse chaque début d'année la liste de ses membres cotisants arrêtée au 31 décembre de l'année précédente et reverse 10 euros par adhérent à Armand Colin. L'éditeur fournit alors à chaque adhérent un code d'accès pour la revue en ligne.*
3. L'adhésion automatique à la RSAI (Regional Science Association International) <http://www.regionalscience.org/> et l'accès aux revues en ligne
 - *En début d'année l'ASRDLF adresse à la RSAI la liste mise à jour de ses adhérents ayant cotisé l'année précédente et reverse à l'ERSA 10 euros par adhérents*
 - *la liste des adhérents est transmise ensuite à Wiley-Blackwell par la RSAI pour l'abonnement électronique des membres aux deux revues de la RSAI :*

Papers In Regional Science (PIRS)

Regional Science Policy and Practice (RSPP).

➤ *Wiley-Blackwell envoie directement ensuite à chaque membre de la RSAI (et donc de l'ASRDLF) le code d'accès à ces deux revues.*

4. L'accès au colloque annuel de l'ASRDLF avec une adhésion qui devient automatique pour chaque participant du colloque.

➤ L'adhésion doit avoir été faite au préalable par enregistrement ou mise à jour de vos coordonnées sur le site <http://www.asrdlf.org>

COMMENT ADHERER à l'ASRDLF SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS AU COLLOQUE 2014

En vous rendant directement sur le site de l'ASRDLF : <http://www.asrdlf.org/>

rubrique "adhérer à l'ASRDLF" pour les nouveaux adhérents

ou "Espace adhérent" pour un renouvellement d'adhésion

L'adhésion en ligne est possible quel que soit le mode de paiement de la cotisation :

- par carte bancaire, paiement sécurisé en ligne du Crédit Agricole,
- par chèque,
- par virement
- ou par bon de commande.

Pour cela il suffit de suivre les instructions sur le site.

Rappel des tarifs des cotisations à l'ASRDLF/RSAI - ERSA (incluant l'accès aux revues en ligne RERU - PIRS et RSPP)

Personne privée 60 €

Personne privée cotisant déjà à RSAI et/ou ERSA (les adhérents de l'association canadienne)
40 €

Étudiant 30 €

Institution (l'adhésion institutionnelle ne permet pas à un membre de l'institution d'être adhérent s'il n'a pas une adhésion privée) 120 €

Membre bienfaiteur 170 €

ATTENTION : veuillez à avoir rempli ou mis à jour le formulaire d'adhésion en ligne.

Si vous avez déjà été inscrit à l'ASRDLF, pour renouveler votre adhésion ou accéder à vos informations veuillez vous rendre sur l'espace adhérent : http://www.asrdlf.org/espace_adherent.php